

Département des Alpes de Haute Provence
Commune de LIMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 septembre 2021

N° 25/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FURET Nicolas, Maire.

Convocation du 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs, FURET Nicolas, CHABAUD Jacqueline, BRACHET Élohim, HUSMANN Suzanne, TEYSSIER Romain, FIASCHI Thomas, CHAUD Jérémy

Absents : GAUBERT Laurent, BARBERIS Linda, FERNANDEZ Marie

Excusé : PICCA Caroline donne pouvoir à Nicolas FURET

Secrétaire de séance : CHABAUD Jacqueline

OBJET : Approbation du projet d'amélioration du système chauffage et d'isolation dans le logement communal de la Place de la Fontaine et plan de financement avec demande de subvention au Conseil Départemental

Pour rappel, Mme Magali LATARD-BÂTON, locataire du logement communal situé au-dessus du four communal Place de la Fontaine, avait sollicité Monsieur le Maire afin de faire faire des travaux d'amélioration de chauffage et d'isolation dans ce logement.

Après visite des lieux avec Olivier FAGE, architecte du PNRL et Philippe CHIFFOLLEAU, chargé de mission développement durable et innovation du PNRL, il en est ressorti que ce logement était mal isolé et donc très mal chauffé. Malgré la mise en route des radiateurs électriques actuellement en place, qui consomment énormément, la température est assez basse dans les pièces.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un projet a été fait par Philippe CHIFFOLLEAU afin de réduire la consommation énergétique et maintenir une température décente dans ce logement.

Afin de prétendre à une subvention de la part du Conseil Départemental, avant la date butoir du 31 octobre 2021, une demande de convention sera demandée entre l'État et la commune pour ce logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'amélioration du système de chauffage et d'isolation dans le logement communal ;
- **APPROUVE** le plan de financement avec l'obtention de la subvention au Conseil Départemental ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative au projet et notamment la Convention conclue entre l'État et la commune ;
- à l'unanimité des membres présents (8 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
FURET Nicolas

